



## Amélioration des résultats financiers

### Les enjeux

La rentabilité des activités de l'entreprise est la base de son développement. Elle permet d'investir dans son avenir et celui de son personnel et de rémunérer les actionnaires.

Le bénéfice d'exploitation doit notamment permettre de financer la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des actifs ainsi que le développement de nouvelles activités, pour faire face aux évolutions du marché, commerciales, technologiques comme sociétales.

### Le cadre

Luminus s'efforce de préserver la rentabilité de ses activités, ce qui suppose d'optimiser les coûts dans ses métiers traditionnels (production thermique, fourniture d'énergie), et d'investir dans des secteurs porteurs, comme les services énergétiques ou les énergies renouvelables.

Les comptes annuels détaillés de Luminus SA/NV sont consultables sur le site web de la Banque Nationale de Belgique.

### Les indicateurs

#### Chiffre d'affaires en hausse

Le chiffre d'affaires de l'entreprise est en hausse de 110 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de 4,6% par rapport à 2018\*. Cette hausse provient principalement de la vente d'énergie et de services, et autres activités de développement.

#### Résultat d'exploitation positif

Le résultat d'exploitation s'établit à 14,1 millions d'euros, après deux années de pertes. L'accroissement significatif du résultat provient essentiellement de la performance des opérations d'optimisation, de l'utilisation accrue des centrales à gaz, du taux de disponibilité des centrales nucléaires les plus récentes (dans lesquelles Luminus est co-proprétaire à hauteur de 10,2%), ainsi que de la mise en service de nouveaux parcs éoliens. La révision à la hausse des provisions nucléaires, intervenue à l'occasion de la révision triennale, a cependant affecté ce résultat à hauteur de 84,7 millions.

#### Résultat net en forte amélioration

La forte hausse du résultat net est en grande partie due à la hausse du résultat d'exploitation, à une baisse des charges financières de 4,5 millions d'euros, ainsi qu'à l'obtention d'un crédit d'impôt utilisable ou remboursable selon la dernière réforme fiscale. Ce résultat net a néanmoins été affecté par la révision à la hausse des provisions nucléaires, intervenue à l'occasion de la révision triennale.

#### Chiffre d'affaires en milliards d'euros



Source : Rapport Annuel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale d'avril 2020 (BEGAAP).  
GRI 201-1

#### Résultat d'exploitation en millions d'euros



Source : Rapport Annuel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale d'avril 2020 (BEGAAP).  
GRI 201-1

#### Résultat net en millions d'euros



Source : Rapport Annuel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale d'avril 2020 (BEGAAP).  
GRI 201-1

\* A partir de 2018, les opérations relatives à l'achat et à la vente d'énergie liées à l'optimisation sont présentées de manière nette (opérations d'achats et de ventes liées à l'ajustement de l'offre et la demande). Les données 2017 ont été retraitées pour être comparables avec les présentations 2018 et 2019.



## Bilan stable, capitaux propres en hausse

Le total du bilan au 31 décembre 2019 atteint 1 800 M€, soit une légère diminution, de 26 millions d'euros par rapport à 2018.

Le résultat net positif, intégralement affecté aux réserves, permet de renforcer les capitaux propres, qui s'établissent à 654,2 millions d'euros (soit 11,7 millions de plus qu'en 2018), dont 491 millions d'euros de capital.

## Trésorerie négative

La situation nette de trésorerie s'établit à -46 M€ (contre -57,5 M€ en 2018).

Cette légère amélioration est liée principalement au cash généré par les activités et à la réduction du besoin en fonds de roulement, grâce à la poursuite du programme de factoring, malgré un niveau record d'investissements.

Le programme de factoring lancé en 2018 pour une partie du portefeuille de créances commerciales, a pu être poursuivi. Il a contribué à l'amélioration de la trésorerie, à hauteur de 101 millions d'euros, au lieu de 78 l'an dernier.

## Légère diminution des taxes et contributions

Luminus prévoit de payer moins d'impôt sur les sociétés au titre de l'année 2019, en raison des reports fiscaux des exercices précédents.

Le montant total des principales taxes et contributions payées par Luminus, hors impôt sur les sociétés, s'élève à 33,21 millions d'euros, soit une baisse de -5,2% par rapport à 2018. Cette baisse est due à une légère diminution de la taxe nucléaire (-0,73 millions d'euros) et du précompte professionnel, et ce malgré une augmentation de la taxe prélevée sur le site de Seraing, en raison de la hausse de la production.

La contribution nucléaire s'élève à 7,49 millions d'euros.

## Affectation du résultat

L'exercice s'est clôturé sur un bénéfice net après impôts de 11,32 millions d'euros.

L'assemblée générale du 29 avril 2020 a proposé d'allouer 5% du bénéfice à la réserve légale, soit 565 860 euros, et d'allouer le solde, soit 10,75 millions d'euros aux réserves disponibles.

## Bilan et capitaux propres



Source : Rapport Annuel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 29 avril 2020 (BEGAAP).

GRI 102-7

## Impôt sur les sociétés



## Total des principales taxes et contributions



GRI 201-1

Source : Luminus.

Luminus est notamment soumis au paiement du précompte professionnel, du précompte mobilier et immobilier, des taxes sur la force motrice et les eaux usées et à la contribution nucléaire.

En ce qui concerne la « contribution de répartition » au titre des 4 centrales nucléaires dans lesquelles Luminus a une participation de 10,2%, le gouvernement fédéral a mis en place, pour la période 2017-2026, un mécanisme qui prélève le montant le plus élevé entre, d'une part, un montant minimum annuel et d'autre part 38% de la marge générée par le parc nucléaire belge. Cette marge est affectée par l'évolution de différentes données : indices de coûts, volumes de production et prix de l'électricité.

## Financement des coûts actuels et futurs du nucléaire

En tant que propriétaire de 10,2% de quatre centrales nucléaires belges, Luminus est tenu de contribuer aux coûts d'exploitation et de maintenance de ces centrales, ainsi qu'aux investissements courants, à hauteur de sa quote-part. Ces coûts sont facturés par l'exploitant des quatre centrales et comprennent une composante « frais de gestion ». Luminus est également tenu de provisionner les coûts de démantèlement et de gestion du combustible irradié pour ces centrales.

La Commission des provisions nucléaires a demandé à Synatom d'abaisser le taux d'actualisation de 3,5% à 3,25%, à partir de l'année 2019, pour ce qui concerne la provision pour le combustible utilisé. Pour la provision de démantèlement, le taux d'actualisation requis par Synatom baisse progressivement, avec un taux de 3% en 2019.

L'effet conjugué de la révision des devis techniques ainsi que la baisse des taux d'actualisation se traduit par :

- un accroissement de la provision de démantèlement de 29,9 M€,
- une charge supplémentaire de 54,8 M€ pour la gestion du combustible irradié.



# Luminus s'adosse aux obligations vertes du Groupe EDF pour financer une partie de ses investissements dans le renouvelable

**En février 2019, Luminus a obtenu un financement de 100 millions d'euros adossé aux obligations vertes (Green Bonds) émises par le groupe EDF. Cet apport de fonds a permis de contribuer à la réalisation de sept projets, pour un total de 74 millions d'euros, investis en 2019.**

Depuis novembre 2013, EDF, maison mère de Luminus, a émis l'équivalent de 4,5 milliards d'euros sous forme de « Green Bonds ». Ces obligations d'un genre particulier sont spécifiquement destinées à récolter des fonds sur les marchés, afin de financer des investissements répondant à deux séries de conditions :

- un lien avec la transition énergétique et les objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> d'EDF ;
- le respect de critères éthiques stricts liés non seulement à l'environnement, mais aussi à la gestion des projets et aux conditions de travail.

En tant que filiale d'EDF, Luminus a souscrit en 2019 à l'octroi d'un prêt de 100 millions d'euros destinés à financer des projets correspondant à ces critères.

### Éthique et transparence

Les Green Bonds, ou obligations vertes, constituent une réponse du secteur financier à la demande croissante de produits d'investissement socialement responsables, en ligne avec les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Les entreprises émettrices d'obligations vertes s'engagent non seulement à utiliser les fonds récoltés pour financer des investissements dans la transition énergétique, mais aussi à prouver le respect d'une série de critères environnementaux et sociaux (voir encadré). Les gestionnaires des projets financés par le biais de Green Loans doivent non seulement s'engager à suivre une méthodologie établie et fiable, mais aussi à prouver que ces engagements ont été respectés depuis l'appel d'offres jusqu'à la réception finale des travaux. À cet effet, un cabinet d'audit contrôle toute la documentation liée à la gestion du projet : procédures, appels d'offres, études d'impact, encadrement et sélection des sous-traitants, procédures santé et sécurité sur le lieu de travail... Au caractère durable du projet viennent donc se greffer des impératifs éthiques et une obligation de transparence.

### Sept projets en 2019

Au cours de l'année 2019, Luminus a pu utiliser la majeure partie de la première tranche de 100 millions d'euros octroyée par EDF. Ces fonds ont permis la création de six nouveaux parcs éoliens, dont ceux de Villers 4, Turnhout et Geel West, ainsi qu'une partie de la rénovation de la centrale hydro-électrique de Monsin. Le total des investissements a atteint 74 millions d'euros en 2019. Le solde de la première tranche doit contribuer à financer une nouvelle série d'investissements en 2020.

#### Critères environnementaux et sociaux

1. Évaluation de la situation du pays d'investissement en matière de droits humains et de gouvernance publique
2. Évaluation de l'impact environnemental du projet
3. Bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité pour toutes les personnes impliquées dans le projet
4. Relations éthiques et responsables avec les sous-traitants
5. Consultation des parties prenantes liées aux lieux de mise en place des projets